ch. de Bernal. — Joseph Gertier, mofte., à Roubaix-Wattrelos, et Marie Meyer, s. p., r. St-Jacques. — Victor Martinage, empl., r. Cambrai, et Rosa Mendes, s. p., r. de Cologne. — François Rockky, empl., r. du Cygne, et Louise Mendes, s. p., r. de Cologne. — Henri Boevier, journal., Cul de Sac des Récollets, et Victorine Sayette, couv. lin., même rue. — Désiré Helbois, couvr. marbrier, ch. de Bruxelles, et Julie Hertz, repass., q. Taille-Pierres.

Mariage. — J.-B. Pelent, 24 ans, ouvr. cément., dom. à Croix, et Adolphine Bodart, 20 ans, ménag., ch. de Lille, v. de J.-B. Wauquier.

Décès. — Norbert Houzé, 68 ans, ch. de Willemeau, ép. de Mathilde Delepine. — Alice Coyx, 4 ans, r. Jeanne-d'Arc. — Eloi Leblanc, 79 ans, r. de l'Asile. — Charles Petit, 68 ans, journ., r. Delplanque, v. de Mélanie Tavernier, de Thérèse Bridoux et de Flore Soyez. — Théodore Simonart, 13 ans, boulev. Lalaing. — Gérard Delanghe, 7 jours, q. Taille-Pierres. — Joseph Hennebart, 5 mois, luchet d'Anteing. — Georges Vfaux, 21 ans, rue Marvis. — Louise Brunin, 5 mois, v. ch. d'Anteing. — Marie Van Semmortier, 2 ans ½, q. du m. au Poisson. — Marie Rasseneur, 85 ans, r. des Sœurs-de-la-Charité, v. de Ernest Lestarquit et ép. de Boniface Philippo. — Léa Schoonaert, 17 ans, ch. de Lille. — Valère Chantry, 8 ans, r. du Puits-Wignon. — Henri Brion, 16 ans, q. des Frères-Haghe, ép. de Anne Simonis. — Clémence Debrunfaut, 82 ans, r. des Sœurs-de-la-Charité, v. de Louis Lecomte.

LES AMIS
du juif franc-maçon Wellhoff

SECTION DE GRAVELINES

Délégué : M. Valentin Ch.

Membre : Bous, brasseur, à Loon-Plage; Camerlynck, boulanger, Gravelines; Cirot Charles, entrepreneur de peinture, cons. municipal, id.; Courent Séraïn, négociant, maire d'Holque; Courcot, cultivateur, cons. munic. à Loon-Plage; Fayol, commissaire de police, à Gravelines; Flavigny, cultivateur, cons. munic., à St-Georges; Garnier, receveur des douanes, à Gravelines; Géryl, cons. munic., id.; Gouedin-Labarre, brasseur, adjoint au maire, id.; Guillain Eugène, id.; Lavalée, négociant, à Saint-Georges; Leclercier, agent-voyer, à Gravelines; Merlin, propriétaire, cons. munic., id.; Morel, secrétaire de la mairie, id.; Nigoul, percepteur, id.; Parfront, négociant, cons. munic. id.; Richard, lieutenant de douanes, id.; Sapin, négociant, id.; Valentin, directeur du journal le « Gravelinois », maire, id.; Vergiette, commerçant, id.; Warocquier (Mlle), directrice d'école à Petit-Fort-Philippe, id.

SECTION D'HAUSSY

Délégué : M. Dias Emile, à Haussy.

Membre : Béart Lucien, cultivateur à Haussy; Carpentier Emile, cultivateur, id.; Cauvron Alcide, tailleur, id.; Duez Charles, rentier, id.; Marchant Gustave, propriétaire, id.; Plouvelot Gustave, propriétaire, id.; Roger Gustave, pharmacien, id.; Sarrieu Emile, propriétaire, id.

SECTION D'HAZEBROUCK

Délégué central pour l'arrondissement : M. Guerre Charles.

Délégué de la ville d'Hazebrouck : M. Thibaut-Dubrulle. — Délégués pour la section suburbaine d'Hazebrouck : M. de Pret. — Délégués dans les communes : MM. Advenier, pour Bavinchove; Bonsenger, pour Hondeghem; Darcu Henri, pour Steenbecque; Behasse, pour St-Sylvestre-Cappel.

Bureau. — Président, M. Théry-Delattre; vice-présidente, Mlle Hennebert; secrétaire, M. Hornet; trésorier, M. Dupont. — Assesseurs : Mlle Basart; M. Bugette; Mme Carpentier; Mme Collfot; Mme Delporte-Leclercq; M. Dutriaux; Mlle Lefebvre; M. Planche Emile; Mme Tiete; M. Vandamme Alfred.

Membres : Bille Edmond, fabricant de chaussures, 41, Grande-Place, à Hazebrouck; Boulet Francois, rue de la Clef, 69, id.; Bugette A.-J., négociant, gérant de la gare, id. id.; Carpentier (Mlle), instructrice, id.; Collfot Henri, perceptor, rue Wareln, 32, id.; Collfot Henri, instituteur, rue Wareln, 32, id.; Collfot (Mlle), employée des postes et télégraphes; Cruzanne, conservateur des hypothèques, 72, rue d'Aire, id.; Debrieux, médecin en chef, rue d'Aire, 66, id.; Dentel Louis, mécanicien, rue Wareln, 27, id.; Delmasse, inspecteur primaire, rue d'Hondeghem, 48, id.; Delmasse Paul, receveur intérimaire de l'enregistrement, rue d'Hondeghem, 48, id.; Darcu Henri, président de la Ligue républicaine de Morbecque, id.; Darcu Charles, cantonnier; Decoop Edouard, représentant de commerce, petite rue de l'église, id.; Desauvelaere J., docteur, id.; Deshouse, maire de St-Sylvestre-Cappel; Delattre Furnary, comptable, rue de Merville, à Hazebrouck; Delerue Charles, industriel, rue de Merville, 32, id.; Dourlens René, négociant, r. de la Clef, 7, id.; Dutriaux Eugène, instituteur rue Denckele, 28, id.

Forrerville, instituteur, à Hazebrouck; Grémilly Louis, instituteur, 15, rue de Clocher, id.; Escure Albert, commerçant, id.; Hennebert (Mlle) Louise, institutrice, id.; Hotein René, chef de district, 73, rue de la Clef, id.; Lebreuil (Mlle Céline), institutrice, id.; Legrand Théophile, négociant, Grande-Place, 84, id.; Manuel, id.; Maillard, inspecteur divisionnaire des douanes, id.; Machelart Philippe, entrepreneur de peinture, Grande-Place, 69, id.; Pastoys Paul, id.; Perbost Léopold, comptable, rue Wareln, 31, id.; Perpré Victor, entrepreneur, rue de Merville, 78; Ste Planche Emile, fabricant de sucre; Planche Eugène, tanneur; rue de Merville, 18, id.

Pierre Paul, négociant, rue Dominique, 1, à Hazebrouck; Reilly O., inspecteur des douanes, rue de l'Eglise, 48, id.; Schmitt Ed., procureur de la République, rue Dinaville, 2 ter, id.; Sauteau Th., receveur de l'enregistrement, rue Nationale, 34, id.; Tête (Mme), instituteur, id.; Thiry-Delattre, professeur retraité, id., rue de l'Eglise, id.; Vandamme Alfred, propriétaire 16, rue Wareln, id.; Vandheuwen Les commis voyer, rue d'Hondeghem, 37, id.; Vanelle Vitaud, directeur du « Journal d'Hazebrouck », 12, rue Nationale, id.; Verzaerde A., agent de com., rue de Vieux Berquin, 8, id.; Willaert Emile, instituteur, id.; Wynckaert Charles-Louis, rentier, rue de St-Omer, 25, id.; Wynckaert Henri, salinier, rue de Thérouanne, 10, id.; Wynckaert Paul, employé à la sous-préfecture, id.; Wyndler Georges, commis des postes, id.

N.-B. — Voir dans les numéros : du 19 février, la liste d'Armentières ; du 20 février celles d'Auby, Avesnes, Bailleul, Bavay ; du 22 février, celles de Bertry, Cassel, Cambrai; des 25, 27 février, 1er mars, la suite de Cambrai ; du 3 mars, fin de Cambrai et liste de Cattenières ; du 4 mars, les listes de Condé, Crespin, Dechy, Douai, Douchy, Dunkerque ; du 5 mars : suite de Dunkerque, listes d'Estaires, Feignies, Frasnes-les-Raches, Fresnes.

Ces listes sont la reproduction intégrale du « Bulletin Trimestriel », n° 16, de la Société Républicaine des Conférences Populaires ».

Ce bulletin officiel a paru pour la deuxième fois en 1908.

LISEZ, CHANTEZ
La Bonne Chanson

Sommaire du numéro de mars 1908

Les Bonnes Chansons

Godiavas et Godiettes	Th. Botrel.
Monsieur Parvenu	id.
Le grand Lustuhra	id.
Les Etoiles	G. Fragerolle.
Vivent les Marinières	Vieille chanson.
Le Klaster-Bara	Yves Le Stang.
La Chanson de Marie	A. Brizeux.
Le Régiment moderne	Bonnaud et Tournayre.

Poésies et chansons à dire

Le Maison du Moustoir	A Brizieux.
Larmes de Reine	Th. Botrel.

Texte

C. Lecigne — Auguste Brizieux.

Théâtre

N.-D. Guesclin, poème dramatique en trois parties — Th. Botrel.

L'ex., 1 fr. — Franco, 1 fr. 10.

En vente à la Librairie de la Croix du Nord 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place) — LILLE —

TRIBUNAUX
Cour d'Assises du Nord

Présidence de M. Theillier

Assesseurs : MM. Billecard et Antoine

1re affaire
Meurtre à Condé

Maurice Leroux est condamné à 5 ans de prison et 16 francs d'amende.

2e affaire
Assassinat à Banteux

La Cour a siégé de midi à sept heures, à huis-clos, pour la première affaire.

Immédiatement après on constitue le jury pour l'affaire de Banteux et le greffier lit l'acte d'accusation que voici :

ACTE D'ACCUSATION

Le nommé Leveau Lucien, 27 ans, habitant, en 1903, dans le canton de Marcoing. Il s'était lié avec plusieurs braconniers et vivait de rapines et du produit du braconnage auquel il se livrait dans les communes de Crèvecœur, Banteux et Bantouzelle. En mars 1903, cet individu, sans domicile fixe, avait pris l'habitude de coucher dans une étable non fermée à clef et appartenant à un sieur Quillon, fermier à Bantouzelle.

Le 10 mars 1903, un fermier, le nommé Dufrénoy, suivait, vers 8 h. du soir, un chemin de culture qui va de Vaucelles à Montecouvez, trouva sur ce chemin, au lieu-dit « Le Jeune Bois, le cadavre de Leveau. Un transport de justice eut lieu et il fut procédé à l'autopsie de la victime.

Le cadavre avait été trouvé étendu sur le dos portant des nombreuses blessures. Tous ces effets étaient ensanglantés; la poche du pantalon retournée, le médecin-légiste releva sur les mains de la victime de larges ecchymoses, sur la main droite et la tête neuf plaies faites avec un instrument tranchant.

La mort de Leveau pouvait être attribuée à deux causes ; 1° à la commotion cérébrale provoquée par les coups reçus sur la tête; 2° à l'hémorragie abondante résultant des blessures.

La mortre de Leveau paraissant devoir être attribué à une vengeance, des perquisitions furent effectuées chez plusieurs braconniers sans résultat. L'un d'eux Arduin J.-B., 40 ans, charretier, demeurant en dernier lieu à Banteux, arrondissement de Cambrai, était particulièrement désigné par la rumeur publique. L'information établit que, le 17 mars, dans la soirée, Arduin et Leveau étaient allés relever ensemble des collets, qu'à leur retour, vers 7 h. du soir, ils étaient allés prendre des renseignements chez la dame Carrey, à Banteux, et qu'ils en étaient parts à 8 heures et que Leveau avait annoncé l'intention d'aller au bois le soir, « pour essayer d'avoir quelque chose pour aller à Cambrai ».

Une perquisition faite chez Arduin avait fait découvrir un veston de velours portant une large tache de sang et un pantalon portant une tache de sang près de la poche de gauche. Le bas des jambes était maculé de terre semblable à celle du chemin où on avait découvert la victime. Ces vêtements étaient encore mouillés; or, il avait plu dans la nuit du 17 au 18 mars. Arduin avait déclaré n'avoir que des couteaux de table et un canif chez lui et on trouva dans la poche du pantalon un couteau à forte lame dit « couteau d'Iwuy » paraissant porter des taches de sang.

Interrogé, Arduin déclara avoir vu Leveau la dernière fois le 17 mars, à huit heures. Il devait aller allé le 18 mars, à six heures du matin, à la cantine de Bonavis, où rendez-vous avait été pris pour se rendre à Cambrai. La Gendarmerie lui avait dit qu'elle n'avait pas vu Leveau. Il partit. Il explique les taches de boue en disant que le 18 il avait mis ses vêtements pour aller au bois, quant aux taches de sang elles provenaient de lapins rapportés dans un sac. Enfin il déclare ne posséder le couteau d'Iwuy que depuis deux jours et n'en être servi pour dépouiller un lapin.

Une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur d'Arduin, les charges contre lui ne paraissant pas suffisantes.

Le 9 novembre 1907, le Parquet de Cambrai reçut une lettre anonyme donnant comme assassin de Leveau le nommé Arduin et un nommé Ringeval, 38 ans, né à Banteux, journalier.

La femme de Ringeval était décidé à dévoiler l'affaire. Le 19 novembre 1907, la femme Ringeval se présentait d'elle-même et déclara qu'elle craignait que son mari ne mît à exécution des menaces de mort et qu'elle savait que celui-ci avait de concert avec Arduin assassiné Leveau. Le 17 mars 1903, Leveau avait dit à Arduin qu'il n'irait pas seul en prison car il dénoncerait Arduin et Ringeval comme auteurs d'un vol de tuyaux commis à Banteux. Le même jour la femme Arduin appelant chez elle la femme Ringeval lui aurait fait part des menaces de Leveau.

Un peu plus tard Arduin était venu chez Ringeval et lui avait proposé de tuer Leveau. Ringeval avait accepté et ils prirent rendez-vous pour onze heures au soir, ils partirent et ne revinrent qu'à une heure du matin. En rentrant Ringeval avait examiné ses vêtements et sur une demande de sa femme il avait répondu que l'affaire de Leveau était faite. La femme Ringeval ajouta que ses enfants avaient entendu la conversation de Arduin avec son mari. La fille de l'accusé a confirmé la déposition de sa mère. Les fils Henri et Arthur Ringeval ont confirmé simplement la venue d'Arduin chez eux dans la soirée du 17 mars et de la nuit suivante.

Arduin et Ringeval ont toujours nié leur culpabilité.

Les renseignements fournis sur eux sont déplorables.

Les jurés, fatigués, ayant demandé une heure et demie de répit, l'audience est levée.

REPRISE DE L'AUDIENCE

Aussitôt la reprise, à neuf heures moins le quart, les témoins appelés, puis enfermés dans leur petite salle, M. le président donne les renseignements recueillis sur les deux accusés.

Arduin et Ringeval suivent attentivement les explications que fournit aux jurés M. le président.

Le premier reconnaît qu'il était camarade « avec » Leveau, victime de l'assassinat.

— Par rapport, ajoute-t-il, qu'il m'avait fait gagner la vie pendant deux mois et demi.

— Il vous avait fait gagner la vie ?

— Oui, il m'avait appris à travailler.

— A travailler, c'est-à-dire à braconner. Il y en a qui appellent cela un autre mot.

Pour Ringeval, il fait des gestes de dénégation, lorsque M. le président avance que son trouble fut grand quand, plusieurs années après le crime, il fut interrogé par la gendarmerie. Il perdit même connaissance pendant quatre ou cinq heures, paraît-il.

Tous deux se prétendent innocents.

M. le président fait préciser par chacun des deux individus certaines circonstances relevées dans l'acte d'accusation : les vêtements trempés de pluie, tachés de sang et de boue, trouvés en possession d'Arduin, la vente d'un lapin à Cambrai, le couteau trouvé dans la poche d'un pantalon d'Arduin, un vol de lapins et volailles commis à Banteux, et que dénonça Leveau, trois semaines avant le crime, un autre vol de cuivre par Arduin, Ringeval et un troisième individu.

« Jusqu'aujourd'hui Arduin avait nié avoir participé à ce dernier vol.

A l'audience, il avoue sa complicité et dénonce un sieur Coutant.

Ringeval, interrogé, persiste à nier.

L'avocat-général demande que bonne note soit prise de l'incident.

Cependant Arduin détaillant toutes les circonstances du vol de cuivre, Ringeval finit, sur questions du président, par se déclarer coupable aussi :

— Autant en finir tout de suite, dit-il.

Le président fait alors remarquer que Leveau connaissant les coupables du vol de cuivre, il dépendait de lui que ceux-ci fussent traduits en justice, et que voilà le mobile du crime qu'on ne pouvait soupçonner auparavant.

Il poursuit en partant de la plainte au parquet de Mme Ringeval, à laquelle son mari rendait la vie impossible, et des menaces de Mme Arduin, décédée, à son méchant époux.

LES TÉMOINS

A dix heures moins le quart, le premier témoin est appelé : C'est le docteur qui a fait l'autopsie de Leveau. Il indique toutes les blessures reçues par la victime et conclut en disant que Leveau est mort des suites de ces blessures.

Le facteur Dufrénoy, qui, à l'interrogation habituelle, proteste n'être pas parent de « ces messieurs » les accusés, raconte comment il a découvert le cadavre de Leveau.

Vient ensuite le tour du brigadier de gendarmerie à Masnières. Sa déposition n'apprend rien de nouveau, pas plus que celle de Mme Carrez, cabaretière.

Retenons seulement que Ringeval nie une fois encore s'être trouvé mal devant le juge d'instruction de Cambrai, à son premier interrogatoire, alors que le brigadier de gendarmerie dit le contraire et que l'une des pièces du dossier relate l'incident.

Après l'audition de Mme Carrez, un des jurés se lève et demande que les débats soient remis à aujourd'hui, jeudi.

— Nous sommes très fatigués, dit-il, nous siégeons depuis midi.

L'audience est donc levée au moment où on allait entendre Mme Ringeval et ses enfants. Il est dix heures et demie.

Les débats continueront ce matin, dès onze heures.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 mars 1908

Présidence de M. Godard, vice-président

Comme tous les mercredis, une légion de fraudeurs défile devant le tribunal correctionnel.

— Le jeune Alfred Denasia, 14 ans, rattacheur, sans domicile fixe ; Augustin Cary, 15 ans, vaqueur à Lille ; Eloi Mira, 14 ans, manœuvre à Lille ; qui le 28 février, frauda dix sept kilos de coke et 1 kilog 500 d'allumettes. Ils sont remis à leurs parents.

— 2 mois et 500 fr. à Camille Nuptiens, 24 ans, sans profession, à Halluin, qui le 3 mars a injurié les douaniers qui venaient le visiter.

— Henri Blomme, 47 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, trouvé porteur de 5 kilos de café, le 7 mars à Wattrelos, frappa à la tête le douanier Verstraete : 8 mois et deux amendes de 500 fr. En outre il encourt quatre mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion. La confusion est prononcée.

— 6 jours avec sursis et 500 fr., à Louis Varache, 18 ans, mineur, pour fraude de 18 kilos d'allumettes, le 5 mars.

— 6 jours et 500 fr. à Léon Lequeux, 37 ans, sabotier à Roubaix, pour fraude de 10 kilos de café vert, le 7 mars.

— Pour mendicité, 2 jours à Victor Danel, 32 ans, journalier sans domicile fixe ; 1 mois à Fleury Merminans, 59 ans.

— Désiré Gaillaert, 35 ans, chauffeur à La Chapelle-d'Armentières, a volé dans un cabaret d'Haubourdin, une cassette contenant cent francs. 6 mois de prison.

— Victor Maerteria, 24 ans, journalier à Tourcoing, était entré le 9 mars, au Peignage Binet et y troublait l'ordre. Invité à sortir par les agents, il les insulta. 1 mois de prison.

PORT DE DUNKERQUE

SUR RADE

Iquique, ctn. ang. Garnet-Hell, 2140, nitrate. Londres, v. Whitgift, 2860, lège.

ENTRÉES du 10 mars

Newcastle, brg. ang. Maggi-B. 188, brat (bassin du Commerce).

Windau, v. dan. Usantanborg, 1265, dm. (môle 2).

Conception, vap. dan. Général-Consul-Pallisen, 1346, blé (darse 4 Est).

Hull, vap. ang. Clan, 347, dm. (bassin de la Marine).

SORTIES du 10 mars

Londres, v. ang. Auricula, 412, dm.

du 11 mars

Dieppe, v. Ouistreham, 149, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES : VENANT DE

Cardiff 9 mars, st. Cairnrose	Dunkerque
Westhartlepool 9, st. Knud S	id.
Lowestoft 6, st. Eldfaten	id.
Falmouth 11, 3m. Ivernia	Adélaïde

DEPARTS : ALLANT A :

Londres 7 mars, st. Earlford	Calais
Londres 8, al. Gravelines II	Gravelines
Londres 9, st. Zéphir	Bruges
Riga 8, st. Cupido	Dunkerque
Plymouth 9, st. John-Johanson (pour la démolition)	id.
Valence 10, st. ang. Jarnac	id.
Alger 8, st. belge Lys	id.
Madère 6, st. allem. Santa-Cruz	id.
Suez 7, st. Am.-Latouche-Tréville	Marseille
St-Vincent 4, st. Ormley, nitrate	Douvres p. o.
St-Vincent 9, st. Afghanistan, nitrate	id.
St-Vincent 9, st. Glenstrat (Portland O. avec blé)	Continent
Iquique 5, 4m. Madeleine	Sydney
Falmouth 11, 4m. ang. Pegasus	Anvers

PASSAGES. — Dungeness 8 mars, 3m. Bossuet, all. de San-Francisco à Ipswich.

Beachy-Head 9, st. Cordilleras, all. de Buenos-Ayres à Newcastle.

AFFRETEMENTS. — St. Bainbridge, de New-York au Havre et Dunkerque.

EN CHARGE à Bombay 11 mars, st. Magdala pour Dunkerque.

MARCHE LINIER DE LILLE

du 11 mars 1908

Lins : Les affaires en lins de pays sont très calmes, les apports deviennent moins importants, mais malgré cela ils trouvent difficilement preneurs, en raison des mauvaises qualités offertes. Les prix sont en faveur des acheteurs.

En lins de Russie les transactions sont très calmes, et les prix restent faibles.

Etoupes : Assez bon courant d'affaires et prix en faveur des acheteurs.

Fils : Affaires calmes et prix sans changement.

Jutes : Les transactions en brut ont été un peu plus actives, et les prix se sont relevés.

Toiles : Courant d'affaires plus animé et prix plus fermes.

MARCHÉS

LILLE. — SUCRES. — Sucre cassé : 84.00 ... poids n° 1 : 64. ... ; n° 3 : ... ; Cuite 1er jet. 87.0 ... 88 0 ... 0 ... 0 ...

ALCOOLS. — 3/6 fin dispon. 48 00 et ...

Hasebrouck, le 9 mars.			
Pain de ménage, le kilo.		0.23	....
» supérieur, dit de gruau.		0.30	....
» demi-blanc		0.33	....
Prix moyen du blé		17.00	....

Douai, 10 Mars.					
Choux-fr.	60...	70...	la soupie		
l'un 1600 gr.	1.50	1.70	Poul. gras	.7...	10...
par 100 kilos			Petits poul.	.4...	.6...
Moutons	20...	48...	Poulets	.4...	.7...
Oignons	.6...	.8...	Canards j.	.4...	.7...
Carottes	.5...	.6...	Pigeons	.1...	1.20
Hect.			Oies jeunes	.8...	10...
100 Avoine	.2...	2.70	Dindes	.6...	10...
Ma fèves	14.00	15.00	Dindons	.8...	10...
100 Pommes	.30...	.40...	Lapins la p.	.2...	2.50
Blé M.	....	....	Lièvres	....	....
Blé r.	....	....			

Marché aux bestiaux du 10 Mars.

Génisses grasses de 0.57 à 0.62 ; génisses pleines de 200 à 250 fr. ; vaches grasses de 0.70 à 0.75 le k. ; vaches laitières de 300 à 700 fr. ; vaches pleines de 300 à 600 fr ; bœufs gras le k. de 0.80 à 0.90 ; bœufs de Mayenne le k. 0.80 à 0.90 ; taureaux, de 000 à 000 fr. ; veaux gras du pays de 1.20 à 1.35 ; moutons du pays 1.35 à 1.50 ; porcs gras du pays de 1.10 à 1.20 ; porcs coureurs de 60 à 80 fr. ; porcs en cage de 00 à 00 fr. ; vaches de 000 à 000 fr.

Courtrai, 9 mars.			
Les 100 kilos.		Huile colz.	67.00 ....
Grain. colz.	....	Huile lin	61 .. ....
Grain. lin	....	Blé blanc	20... 20.50
Court. colz	34 50	Blé roux.	19... 19.50
Court. lin	....	Seigle.	17.50 ....
Court. Chanv.	....	Avoine	16 50 ....

Nitrate de soude disponible Anvers ....

Sulfate d'ammoniaque disponible Anvers ....

Chicorée, vieilles à 15 à 15.50 — Cossettes, ...

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste

Hernies (guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.

Varicocèle, - Hydrocèle, - Difformités

Radicalement guéries par procédés spéciaux

Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, en son Institut, 79, rue de l'Institut, à JUMET-Heigne, près de Charleroi (Belgique)

Sœurs de Charité. — Aumônières

Representation de Vins de Bordeaux

EXPÉDITION DIRECTE — OR GIRE GARANTIE

MAURICE MOREAU

Propriétaire et Négociant

à SAINT LAURENT-MÉDOC (Gironde)

désire s'entendre avec représentants sérieux, ayant relations et pouvant fournir références, pour régions où il n'est pas encore représenté.

AFFAIRE SÉRIEUSE et de TOUTE CONFIANCE

Propriété possédée par la famille depuis 1780

Fournisseur de la « Croix du Nord »

Pour se guérir et se préserver des *Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthmes, Influenzas, Phtisie, Tuberculose*, pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux GOUTTES LIVONIENNES de TROUETTE-PERRET — 2 fr. le fl. toutes pharmacies

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit

MAIS BIENS, NON

... ce n'est pas la même chose, attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place.....???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

BOURSE DE LONDRES

11 mars 1908	Cours précédent	Ouverture
Consolidés	87 1/2	87 1/8
Extérieures	91 1/4	91 1/4
Turc (série D)	85 1/2	85 1/2
Banque ottomane	18 1/4	18 1/4
Rio-Tinto	60 3/8	60 3/8
Consolidés Colorado	2 3/4	2 3/32
East Rand	8 1/8	8 3/16
Rand Mines	4 3/8	4 3/8
Chartered	0 14/8 -/-	0 14/- -/-
Robinson Gold	8 -/-	8 -/-

DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS

Un Remède qui ne compte que des Succès, car il est Souverain dans les affections de l'Estomac, des Reins, dans la Constipation et tous les maux de Tête, Etourdissements, Bourdonnements, Aigreurs, etc., etc., qui en découlent.

Le seul Laxatif qui ne donne jamais de coliques.

Ce traitement que l'on suit sans cesser ses occupations et qui ne coûte presque rien, puisque le prix de la boîte de 100 Dragées n'est que de

1.50 *dans toutes les Pharmacies* (1.60 *franco contre timbres ou mandat postal*)

Un médicament facile à absorber, ce qui a sa valeur, et qui a fait ses preuves dans tous les pays. Son efficacité lui a valu les plus hautes récompenses aux Expositions. — Il est envoyé sur demande une notice avec des attestations émanant de malades guéris.

Exiger la bande de garantie avec le nom J. DUBUS. — Dépôt général : Ancienne Pharmacie ÉLIENNE, rue des Arts, 7, LILLE.

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre
POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	Beurre (le kilo)	Œufs (le mille)	Pommes de terre (les 100 kilos)
Paris, 4 mars	Normande 3.30 5.10	Normandie Picardie extra 1... 110 100 ...	Paris ....
(pour comparaison)	Bretagne . 3.50 3.9	... 94 98 ... 1...	Hollande 12... 24...
	Touraine 3.42 3.90	ordinaires 85 .84 84 ...	rondes hât. 2... ....
	Nord et Est 3.24 3.8		rouge beue 3... 1...
Lille, 4 mars	3.. à 3.40 le kilo	9... à 10... le 100 k.	6... à 10... les 100 k.
Aire, 5 mars	3... à 3.40 le kilo		8... à 9... les 100 kil.
Armentières, 9 mars	2.60 .... »		10.00 .... »
Avesnes, 6 mars	1.70 1.80 le 1/2 k.		.... »
Bailleul, 25 février	1.70 le 1/2 k.		.... »
Bergues, 9 mars	3.05 3.40 le kilo		5.10 .... »
Bourbourg, 10 mars	3... 3.20 »		6... 10... »
Cambrai, 7 mars	3.20 3.60 »		9.50 9.75 »
Cassel, 6 mars	1.40 1.55 le 1/2 k.		.... »
Cambrai, 7 mars	1.80 1.40 »		10... 11... »
Cysoing, 9 mars	1.75 .... »		10... .... »
Estaires, 5 mars	1.10 .... »		8... 10... »
Strœungt, 6 mars	1.10 .... »		
Fourmies, 7 mars	1.60 1.70 »		
Haubourdin, 6 mars	3.00 .... le kilo		
Hazebrouck, 9 mars	3... 3.40 le 1/2 k.		11... ....
Hirson, 7 mars	1.60 1.70 »		....
Landrecies, 7 mars	1.65 1.70 »		
Lannoy, 15 février	2.60 .... le kilo		
Le Cateau, 7 mars	1.00 1.70 le 1/2 k.		
Marville, 4 mars	1.65 .... »		
Orchies, 8 mars	1.75 .... »		
Roclin, 9 mars	1.70 1.80 »		
Solesmes, 20 février	1.70 .... »		
Somain, 5 mars	1.70 1.80 »		
Valenciennes, 7 mars	1.70 .... »		
Wasquehal, 6 mars	1.80 .... »		
La Bassée, 13 février	1.70 à .... »		

Douai, 10 Mars.					
Choux-fr.	60...	70...	la soupie		
l'un 1600 gr.	1.50	1.70	Poul. gras	.7...	10...
par 100 kilos			Petits poul.	.4...	.6...
Moutons	20...	48...	Poulets	.4...	.7...
Oignons	.6...	.8...	Canards j.	.4...	.7...
Carottes	.5...	.6...	Pigeons	.1...	1.20
Hect.			Oies jeunes	.8...	10...
100 Avoine	.2...	2.70	Dindes	.6...	10...
Ma fèves	14.00	15.00	Dindons	.8...	10...
100 Pommes	.30...	.40...	Lapins la p.	.2...	2.50
Blé M.	....	....	Lièvres	....	....
Blé r.	....	....			

BOURSE DE LILLE

DU 11 MARS 1908

Dernière précédente		Cours précédent	Cours de jour
	CHARBONNAGES		
2 janv. 07	Affst	1040 00	1060 00
31 déc. 06	Ancho	1540 00	1540 00
2 janv. 07	Angin	4800 00	4800 00
15 nov. 06	Bully-Grenay	1700 00	... ...
15 nov. 06	— — 1/20	9... 00	95 00
1er déc. 06	Bleuzy	1640 00	... ...
	Bruay (ex div.)	6... 00	571 00
15 fév. 07	Bruay (20e)	63 00	60 00
1 juillet 06	Campagnac	111 ...	... ...
1 mars 07	Carvin (cinquième)	410 ...	... ...
5 mars 07	Carvin (entière)	2040 00	... ...
Origine	La Clarence	210 ...	205 00
1 mars 07	Courrières	2505 00	2500 00
Origine	Crespin (dit. vorin)	70 ...	... ...
1 déc. 06	Douchy	955 ...	... ...
1 mai 07	Douvrin (100e)	8.0 00	8.0 00
1 mai 07	Dourges (ex. ent.)	... ...	... ...
1 oct. 06	Drocourt (1/10)	4850 00	4800 00
1 oct. 06	Drocourt (10e)	485 00	... ...
11 déc. 06	Escarpelle	200 00	... ...
2 janv. 08	Flers	1750 00	... ...
Origine	Fresnes	25 00	... ...
Coup. latt.	Flines-les-Raches	60 ...	60 00
31 mars 07	Lens (entier p.)	8.0 ...	820 00
31 mars 07	Lens (1/16)	52 75	52 00
1 mai 07	Liévin	4150 00	4150 00
1 mai 07	Liévin (50e)	1.0 00	100 00
15 juin 07	Ligny-les Aire	1 00	617 00
Origine	Marles 80 0/0	2 00	... ...
12 juin 06	Marles 70 0/0	2 00	... ...
8 janv. 07	Marles 1 20e	150 00	134 00
2 janv. 07	Meurchin (1/24)	6 45 00	2740 00
31 févr. 07	Meurchin (ext. ent.)	4000 00	... ...
28 févr. 07	Nord d'Alais	210 00	... ...
10 janv. 07	Ostricourt	2000 00	... ...
1 juillet 06	Thivencelles	800 00	840 00
30 nov. 06	Vicoigne (ext.)	1100 00	1050 00
	— 10e	100 00	100 00
	BANQUES (Lillas)		
	Crédit du Nord	615 00	... ...
	Verley Decroix	11 1 00	... ...
	Devilder et Cie	1110 00	... ...
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Wazemmes	5.5 00	... ...
	Louvesnes	5 00	... ...
	St-Sauveur-Arras	225 00	... ...
	Blanche-Saint-Vaast	8400 00	... ...
	Denain-Anzin	1 7... 00	1.60 00
	Forges St-Amand	600 00	... ...
	Boucle	400 00	... ...

Coupons détachés

28 février. — Meurchin (actions) coupons 52, brut 160, net nominal 236. — Meurchin (1/24) coupon 52, brut 70, net nominal 67.20, part. 68.40.

1er mars. — Etablissement Gratry, coupon n° 11, net 60 francs.

Coupons annoncés

20 mars. — Agence Financière, net 1 franc. 24 mars. — Lens ext., coup. n° 7, brut 22, nom. 19.80, part 18 10 ; Lens 1/10e, coup. n° 7, brut 8, net nom. 1.12 part 1.04.

1er avril. — Le Départementale Electrique (actions ordinaires) coupon n° 4 : brut 5, net 4.50.

— La Départementale Electrique (actions privilégiées) coupon n° 1 : brut 4.875, net 4.30.

B